

La déontologie journalistique en quelques mots

L'information

Une *information* est :

- un ensemble de données (d'éléments factuels)
- sélectionnées et unifiées par une personne (physique ou morale)
- et diffusées par quelqu'un qui a un intérêt à les transmettre

Le journaliste

- ▶ Respecter les faits (vérification ; recoupement)

La meilleure amie du fait est la précision ; son ennemie : la généralisation

Distinguer fait et opinion, constat et interprétation (malgré absence de frontière absolue)

Se méfier de sa confiance, se méfier de sa méfiance (connaître ses présupposés)

Distinguer information recherchée (IR) et information apportée (IA)

- ▶ Généraliser le contradictoire (savoir penser contre soi-même ; rechercher l'universel)

L'information est une vérité biodégradable : correctibilité, réfutabilité

- ▶ Respecter autrui : ex. : sa parole lui appartient => la reproduire de telle sorte qu'il puisse la reconnaître comme sienne.

Ne jamais juger l'homme mais décrire ses actes

Tout homme est toujours seulement *sujet*, jamais objet Ex. : la discrimination est le fait de nier un sujet (réifier) en le présentant par son appartenance à une *qualité/jugement*

La source

Les trois *qualités* d'une source d'information :

- Morale : la source est-elle sincère et honnête ? Cherche-t-elle seulement à informer ou cache-t-elle un autre objectif ? Quels sont ses intérêts à parler ?
- Technique : est-elle compétente dans le domaine qui m'intéresse ? Quelle est la qualité de son expertise ? Est-ce une expertise, directe, de réalisation (elle sait faire) ou, indirecte, de connaissance (elle sait comment les choses sont faites par d'autres) ?
- Politique : est-elle habilitée à communiquer ? Représente-t-elle clairement la position officielle de l'institution ou de l'entité qui intéresse le journaliste ?